

**FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT
ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS**

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS**
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979

et

**RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5H (A/35/5/Add.8)



NATIONS UNIES

**FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT
ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS**

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979**

et

**RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5H (A/35/5/Add.8)



NATIONS UNIES

New York, 1980

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
LETTRES D'ENVOI	v
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL TERMINE LE 31 DECEMBRE 1979	1
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	4
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	7
IV. COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINE LE 31 DECEMBRE 1979	8
Etat I. Utilisation des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	9
Etat II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	10
Etat III. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979 ..	11
Tableau 3.1 Etat des contributions annoncées non recouvrées au 31 décembre 1979	12

LETTRES D'ENVOI

Le 31 mars 1980

Monsieur le Président,

Conformément à la règle de gestion financière 111.4, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport financier et les comptes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979, que j'approuve par les présentes.

Copie de ces états financiers est également transmise au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur exécutif du Centre
des Nations Unies pour les
établissements humains (Habitat),

(Signé) Arcot RAMACHANDRAN

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 12 juin 1980

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints les états financiers de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979, qui ont été présentés par le Directeur exécutif. Ces états ont été examinés et vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes.

Je vous adresse en outre ci-joint le rapport du Comité sur les comptes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

L'Auditeur général du Canada
Président du Comité des
commissaires aux comptes de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) J. J. MACDONELL

Monsieur le Président de l'Assemblée
générale des Nations Unies
New York

I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL TERMINE
LE 31 DECEMBRE 1979

1. Sur la recommandation du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Assemblée générale a adopté, le 16 décembre 1974, la résolution 3327 (XXIX) portant création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains à compter du 1er janvier 1975, et a confié l'administration de la Fondation au Directeur exécutif du PNUE. En 1978, le PNUE a continué, à titre provisoire, à fournir des services administratifs et des services communs à la Fondation. Dans la circulaire ST/SGB/160, le Secrétaire général a annoncé la création, le 12 octobre 1978, du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) auquel était transférée l'administration de la Fondation.

2. Le Directeur exécutif du PNUE ayant été chargé d'administrer la Fondation jusqu'au 12 octobre 1978, date à laquelle cette responsabilité a été assumée par le Directeur exécutif du Centre, le rapport financier et les comptes de la Fondation pour la première année de l'exercice biennal 1978-1979 ont été transmis conjointement par les deux directeurs exécutifs.

3. Le Directeur exécutif du Centre, seul responsable de l'administration de la Fondation en 1979, présente ci-joints le rapport financier et les comptes de la Fondation pour l'exercice biennal 1978-1979, qui comprennent à la fois le rapport et les comptes établis en commun pour 1978 et ceux établis par le Centre pour 1979.

Résumé des grands principes de comptabilité

4. La Fondation a appliqué les principes de comptabilité décrits ci-après :

a) Les comptes de la Fondation sont établis conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, aux règles du Programme des Nations Unies pour l'environnement et à l'annexe spéciale au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies concernant la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains [ST/SGB/UNHHSF Financial Rules/3 (1978)].

b) L'actif, le passif, les recettes et les dépenses sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité patrimoniale.

c) L'exercice financier de la Fondation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives. Conformément aux dernières directives du Bureau des services financiers, les chiffres fournis ne portent pas sur des grandeurs annuelles mais sur l'ensemble de l'exercice biennal.

d) Les comptes sont exprimés en dollars des Etats-Unis. Les transactions effectuées en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis ont été converties au taux de change fixé pour les opérations de l'ONU au moment de la transaction.

e) Contributions annoncées. Les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes lorsqu'un futur donateur s'est engagé par écrit à verser une contribution monétaire à une date fixée ou selon un calendrier déterminé. Les contributions annoncées pour des exercices futurs et qui ont été versées sont considérées comme des recettes comptabilisées d'avance

f) Charges différées :

- i) Les charges différées recouvrent les dépenses qui ne sont pas à proprement parler imputables sur le budget de l'exercice financier en cours et qui seront imputées sur celui de l'exercice suivant;
- ii) Aux seules fins de l'établissement du bilan, la fraction de l'avance consentie au titre de l'indemnité pour frais d'études qui est censée correspondre à la partie de l'année scolaire écoulée à la date de l'établissement de l'état financier est comptabilisée comme charge différée. Le montant total de l'avance est comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que ceux-ci produisent les preuves requises pour pouvoir toucher l'indemnité pour frais d'études, date à laquelle le montant total est imputé sur le budget et l'avance est recouvrée.

Situation financière et résultats d'exploitation

5. La situation financière et les résultats d'exploitation de la Fondation pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979 sont illustrés dans les états ci-joints et se résument comme suit :

a) L'excédent des recettes sur les dépenses (recettes nettes) pour l'exercice biennal 1973-1979 s'est élevé à 999 866 dollars (état II).

b) La Fondation disposait de fonds inutilisés s'élevant à 2 750 755 dollars, disponibles pour les engagements courants et futurs (état III).

6. Les recettes d'un montant de 2 725 315 dollars comprennent les contributions comptabilisées lors de la réception, par la Fondation, de lettres officielles annonçant un engagement ferme.

7. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a la garde des fonds de la Fondation. Au cours de l'exercice biennal 1978-1979, 2 123 345 dollars de contributions ont été au total annoncés par les gouvernements; 1 825 711 dollars ont été effectivement reçus, dont 14 000 dollars au titre de deux contributions annoncées en 1977. Les contributions annoncées et non recouvrées au 31 décembre 1979 s'élevaient à 2 032 466 dollars.

8. A ses cinquième et sixième sessions, le Conseil d'administration du PNUE a décidé, par ses décisions 94 (V) du 24 mai 1977 et 6/12 B du 24 mai 1978, que les dépenses relatives au programme et à l'appui au programme pour 1978 devraient être maintenues approximativement au niveau de 1977 (soit 1 384 600 dollars). A sa deuxième session, la Commission des établissements humains a approuvé, dans sa résolution 2/2 du 4 avril 1979, l'allocation de ressources proposée pour l'appui

au Programme du 1er janvier 1979 au 30 juin 1980, soit 1 292 600 dollars dont 847 300 dollars environ pour 1979 (voir ES/C/2/7). En application des décisions et de la résolution susmentionnées, un crédit de 2 231 050 dollars a été approuvé pour l'exercice biennal 1978-1979 au titre des dépenses d'appui au programme ainsi qu'il est indiqué à l'état I.

D. Les dépenses d'appui au programme, qui se sont élevées à 1 723 319 dollars, sont ventilées par objet de dépense à l'état I. La ventilation par programme s'est faite de la manière suivante :

<u>Programme</u>	<u>Dépenses totales</u>	
	<u>1978-1979</u>	<u>1976-1977</u>
	<u>(Dollars des Etats-Unis)</u>	
Direction exécutive et gestion	426 986	343 320
Programmes (Etablissements humains)	860 753	1 201 699
Services administratifs et services communs	<u>435 530</u>	<u>194 479</u>
	<u>1 723 319</u>	<u>1 739 498</u>
	=====	=====

II. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979.
2. La vérification a été effectuée conformément à l'article XII du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement, ainsi qu'aux normes de vérification usuelles adoptées par le Groupe mixte de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La vérification a eu lieu au siège, à Nairobi.
3. Au cours de l'exercice biennal, le Comité des commissaires aux comptes a poursuivi sa pratique consistant à rendre compte des résultats d'opérations précises de vérification et à envoyer à l'Administration des notes de gestion contenant des observations détaillées. Cette pratique a contribué à l'instauration d'un dialogue continu avec l'Administration et va dans le sens de la nouvelle méthode fondée sur les systèmes que le Comité applique à tous les organismes des Nations Unies dont il est chargé de vérifier les comptes.
4. Les questions les plus importantes que notre vérification des comptes de l'exercice biennal a fait apparaître sont exposées ci-après. Nous en avons discuté avec l'Administration dont les observations sont consignées ainsi qu'il convient.

Contrôle budgétaire

5. Notre examen des activités de la Fondation a révélé qu'il n'existe pendant l'exercice biennal aucun contrôle budgétaire véritable ni aucun contrôle véritable des allocations de crédits. Nous avons noté qu'une somme globale était débloquée pour chaque année de l'exercice sans qu'il y ait d'allocation de crédit détaillée par objet de dépense fixant un plafond pour chacun de ceux-ci. En outre, bien que pour chaque projet un budget fût établi et approuvé, les dépenses au titre de projets étaient comptabilisées dans les comptes du siège du Centre des Nations Unies pour les établissements humains sans référence au budget correspondant. Il était par conséquent difficile de distinguer les dépenses de la Fondation au titre de projets de celles du siège.
6. Nous avons recommandé de revoir les procédures de gestion financière de la Fondation afin d'instaurer un système plus efficace de contrôle budgétaire et de contrôle des allocations de crédits. Nous avons aussi recommandé que les dépenses de la Fondation au titre de projets soient comptabilisées séparément et fassent l'objet de rapports distincts.
7. Selon l'Administration, il n'était pas possible de remédier à la situation défectueuse de 1979 en raison du manque de temps et de l'existence d'autres priorités. Elle nous a cependant assuré qu'à partir de 1980, la gestion de tous les projets de la Fondation, quelle que soit la source de leur financement, se conformerait à des procédures unifiées qui ont depuis été publiées dans un manuel. L'Administration estime que l'application de ces procédures permettra d'éliminer les insuffisances constatées à la vérification des comptes.

Fonds d'affectation spéciale

8. Le Groupe de gestion financière de la Fondation est chargé d'administrer les projets financés au moyen des fonds d'affectation spéciale. La Section des finances du Centre, quant à elle, est chargée de la tenue des comptes concernant ces projets.

9. Il nous est apparu à l'examen que les directives et les procédures, en particulier dans le domaine du contrôle et du suivi des contributions annoncées versées aux fonds d'affectation spéciale, n'avaient été ni formalisées ni communiquées aux fonctionnaires chargés des activités concernant ces fonds. Ces fonctionnaires ne pouvaient donc pas assurer de manière satisfaisante un contrôle des annonces de contributions et des contributions versées. Nous avons par ailleurs noté que le Groupe de gestion financière ne communiquait pas immédiatement les données pertinentes concernant tant les annonces de contributions que les contributions elles-mêmes à la Section des finances dont les dossiers étaient de ce fait incomplets. Ceci empêchait de faire concorder les états financiers établis par la Section des finances et l'état des annonces de contributions dressé par le Groupe de gestion financière.

10. En vue d'améliorer la gestion des fonds d'affectation spéciale, nous avons recommandé l'établissement de directives et de procédures permettant de contrôler et de suivre les contributions annoncées et versées et d'assurer facilement la concordance entre l'état des annonces de contributions et les états financiers correspondants. Ces directives et procédures devraient également être formalisées et communiquées à tous les fonctionnaires des services intéressés qui seraient tenus de les respecter.

Frais de voyage

Choix d'une agence de voyages

11. Les frais de voyage représentent une part importante des dépenses de la Fondation. Celles-ci ont atteint un montant total de 1,7 million de dollars environ au cours de l'exercice biennal, dont près de 150 000 dollars au titre des frais de voyage du personnel en mission.

12. Il ressort de notre examen que l'agence de voyages de la Fondation a été invitée par l'Administration à fournir ses services à l'organisation sans qu'il y ait eu au préalable d'appel à la concurrence et qu'un contrat n'ait été signé.

13. Afin de préserver au mieux les intérêts de l'organisation, nous avons recommandé que le choix d'une agence de voyages se fasse par voie d'appel à la concurrence et qu'un contrat en bonne et due forme soit signé avec l'agence sélectionnée. L'Administration procède au réexamen de cette question.

Procédures de contrôle des frais de voyage

14. Il ressort de nos vérifications que, contrairement aux instructions administratives, il n'était pas établi ni régulièrement approuvé d'état trimestriel des déplacements qui permette de contrôler les frais de voyage. Par ailleurs, aucun compte auxiliaire ne tenait à jour l'utilisation des crédits alloués au titre des frais de voyage, ce qui aurait permis de vérifier que ces dépenses ne dépassent

pas les limites approuvées. Nous avons aussi noté que ni les agents certificateurs, ni le fonctionnaire du budget, ne disposaient des documents relatifs aux missions entreprises, grâce auxquels ils auraient pu établir des budgets de voyage plus réalistes.

15. L'Administration a souscrit à nos recommandations tendant à ce que des états trimestriels des déplacements soient établis et dûment approuvés afin d'améliorer les procédures de contrôle des frais de voyage. En outre, les agents certificateurs devraient tenir des comptes auxiliaires et il faudrait veiller à ce qu'ils disposent avec le fonctionnaire du budget, de documents concernant les missions entreprises.

Remerciements

16. Le Comité des commissaires aux comptes tient à exprimer ses remerciements au Directeur exécutif, à ses collaborateurs et au personnel de la Fondation pour leur coopération et pour l'aide qu'ils lui ont apportée.

Vérificateur général du Canada

(Signé) J. J. MACDONNELL

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) Ahenkora OSEI

Le Contrôleur et Vérificateur général des
comptes du Bangladesh,

(Signé) Osman Ghani KHAN

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés I et II et dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979. Nous avons, notamment, effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence. A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte des opérations financières comptabilisées pour l'exercice biennal, lesquelles opérations étaient conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants, et qu'ils représentent bien la situation financière au 31 décembre 1979.

L'Auditeur général du Canada,

(Signé) J. A. WILSON

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) Ahenkora OSEI

Le Contrôleur et Vérificateur général des
comptes du Bangladesh,

(Signé) Comar Ghani KHAN

IV. COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINE LE 31 DECEMBRE 1979

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Utilisation des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1978-1979
terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	Crédits ouverts	Dépenses		Total	Solde inutilisé
		Décaissements	Engagements non réalisés		
Traitements et salaires :					
Postes permanents	916 250	799 387	-	799 387	116 863
Personnel temporaire pour les réunions	-	16 037	1 258	17 295	(17 295)
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	44 400	57 474	20	57 494	(13 094)
Consultants	156 350	80 308	29 914	110 222	46 128
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	2 450	5 005	-	5 005	(2 555)
Groupe spécial d'experts	-	4 112	2 488	6 600	(6 600)
Cours de langues	-	1 512	-	1 512	(1 512)
Dépenses communes de personnel	634 900	366 756	27 089	393 845	291 055
Frais de voyage du personnel en mission	211 500	135 470	14 044	149 514	61 986
Services contractuels	36 350	28 144	17 255	45 399	(9 049)
Frais généraux de fonctionnement	69 400	36 205	27 333	63 538	5 862
Fournitures et accessoires	34 350	11 837	7 761	19 598	14 752
Achat de mobilier et de matériel	75 900	15 544	1 347	16 891	59 009
Voyages d'étude	-	28 757	8 262	37 019	(37 019)
Total	2 231 850	1 586 548	136 771	1 723 319	508 531

CERTIFIE EXACT

Le chef de la Division de l'administration,

(Signé) A. H. ZAKI

Nairobi, le 31 mars 1980

ETAT II

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979
terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1979</u>	<u>1977 a/</u>
<u>Recettes</u>		
Allocation du Fonds du PNUF	700 000 b/	2 700 000
Contributions des gouvernements et d'autres donateurs	1 799 628	357 057
Revenu des placements	225 553	750
Remboursement des sommes versées pour l'exercice antérieur	<u>134</u>	<u>13 744</u>
Total des recettes	<u>2 725 315</u>	<u>3 071 551</u>
<u>Dépenses</u>		
Dépenses et engagements non réglés (Etat I)	1 723 319	1 739 498
Pertes de change	2 130	-
Total des dépenses	<u>1 725 449</u>	<u>1 739 498</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>999 866</u>	<u>1 332 053</u>

a/ Chiffres de comparaison recalculés pour tenir compte de la présentation actuelle.

b/ Allocation du Fonds du PNUF pour 1978 uniquement.

CERTIFIE EXACT

Le chef de la Division de l'administration,

(Signé) A. H. ZAKI

Nairobi, le 31 mars 1980

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1979</u>	<u>1977 a/</u>
<u>Actif</u>		
Placements	2 084 415	-
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements (Tableau 3.1)	2 022 466	13 000
Sommes à recevoir	700	4 128
Prêt à longue échéance de capitaux de départ	100 000	100 000
Intérêts à percevoir	20 603	750
A recevoir d'autres fonds d'affectation spéciale	22 084	1 717 400 b/
Charges différées	1 127	-
A recevoir du Fonds général de l'ONU	330 762	-
Total de l'actif	<u>4 610 358</u>	<u>1 835 288</u>
<u>Passif</u>		
Engagements non réglés (Etat I)	136 771	151 000
Contributions attendues (Tableau 3.1)	1 722 832	12 667
Total du passif	<u>1 859 603</u>	<u>163 667</u>
<u>Solde</u>		
Solde au 1er janvier 1979	1 670 695	2 531 404
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses (Etat II)	229 266	(860 710)
Epargne réalisée par la liquidation d'engagements de l'exercice antérieur	60 194	-
Solde au 31 décembre 1979	<u>2 750 755</u>	<u>1 670 695</u>
Total, passif et solde	<u>4 610 358</u>	<u>1 835 288</u>

a/ Chiffres de comparaison recalculés pour tenir compte de la présentation actuelle.

b/ A recevoir du Fonds du DNU.

CERTIFIÉ EXACT

Le chef de la Division de l'administration,

(Signé) A. H. ZAKI

Nairobi, le 31 mars 1980

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat des contributions annoncées non recouvrées au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Contributions annoncées et non acquittées au 1er janvier 1978	Contributions annoncées pour 1978-1979 et ajustements	Contributions annoncées pour les exercices suivants	Montants recouvrés en 1978-1979 et ajustements	Contributions annoncées et non acquittées au 31 décembre 1979
Algérie	-	16 000	16 000	16 000	16 000
Arabie saoudite	-	27 345	-	27 345	-
Argentine	-	75 000	-	75 000	-
Bangladesh	-	-	5 000	-	5 000
Belgique	-	166 667	-	170 984	(4 317)
Bhoutan	1 000	1 001	-	2 001	-
Bolivie	1 000	-	-	-	1 000
Botswana	-	1 197	1 200	1 197	1 200
Chili	-	4 000	3 000	5 000	2 000
Chypre	-	511	280	791	-
Colombie	-	15 000	-	10 000	5 000
Côte d'Ivoire	-	4 940	-	4 940	-
Egypte	-	35 714	35 714	-	71 428
Finlande	-	-	157 894	-	157 894
Gabon	-	2 273	-	-	2 273
Grèce	-	7 000	7 000	-	14 000
Inde	-	304 487	100 000	354 014	50 473
Indonésie	10 000	15 000	10 000	25 000	10 000
Iran	-	20 000	-	-	20 000
Iraq	-	10 000	10 000	10 000	10 000
Jamaïque	-	22 000	-	22 000	-
Jordanie	-	1 500	-	1 500	-
Kenya	-	46 463	41 554	76 904	11 113
Koweït	-	50 000	-	50 000	-
Madagascar	-	1 420	4 260	-	5 680
Malaisie	-	5 000	-	5 000	-
Malawi	-	1 985	1 000	1 985	1 000
Malte	-	234	-	234	-
Mexique	-	30 000	-	30 000	-
Nigéria	-	32 000	-	32 000	-
Pakistan	-	15 000	-	15 000	-
Panama	-	-	500	-	500
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	6 000	-	-	6 000
Pays-Bas	-	389 686	300 000	386 715	302 971
Philippines	-	500 000	500 000	250 000	750 000
Portugal	-	10 000	-	10 000	-
Qatar	-	-	5 000	-	5 000
République centrafricaine	-	5 000	-	-	5 000
République de Corée	-	-	20 000	-	20 000
République-Unie du Cameroun	-	-	2 381	-	2 381
Saint-Siège	-	50 000	-	50 000	-
Sénégal	-	2 158	-	2 158	-
Suède	-	-	460 000	-	460 000
Tunisie	-	95 189	28 049	69 943	53 295
Turquie	-	-	14 000	-	14 000
Venezuela	-	120 000	-	120 000	-
Yémen	-	1 000	-	-	1 000
Yémen démocratique	-	575	-	-	575
Zaïre	-	32 000	-	-	32 000
Total	<u>12 000</u>	<u>2 123 345</u>	<u>1 722 832</u>	<u>1 825 711</u>	<u>2 032 466</u>

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم - استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
